



## **Ordre des Avocats de Poitiers**

### **RAPPORT DE VISITE CENTRE PENITENTIAIRE DE POITIERS VIVONNE DU 15 MARS 2023**

#### **I. INFORMATION GENERALE SUR L'ETABLISSEMENT**

L'établissement visité est dénommé Centre Pénitentiaire de Poitiers - Vivonne. Il s'agit à la fois d'une Maison d'arrêt et d'un Centre de détention.

Une précision doit être faite vis-à-vis de ce que cet établissement, situé à Vivonne comprend une antenne à Poitiers dans l'ancienne Maison d'arrêt, depuis lors réaménagée en Structure d'Accompagnement vers la Sortie.

Ces deux établissements dépendent du ministère de la Justice. La Directrice de ces établissements s'appelle Madame Karyne PRINCE.

#### **II. INFORMATION GENERALE SUR LA VISITE**

La visite a eu lieu le 15 mars 2023.

Son objet s'inscrivait dans la Journée nationale de visite par les Bâtonniers des lieux de privation de liberté.

Il s'agissait de la première fois que je visitais cet établissement en ce qui concerne le Centre de détention et la Maison d'arrêt mais j'avais eu l'occasion de visiter la SAS de Poitiers il y a 2 ans, en tant que membre du Conseil de l'Ordre.

#### **III. INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT**

La capacité générale des deux établissements est de 645 places (242 en Maison d'arrêt des hommes ,28 places réservées aux arrivants ,20 places en Service Médico Psychologique Régional ,15 places en Maison d'arrêt des femmes ,14 places en Quartier d'Isolement et Quartier Disciplinaire, 253 places en Centre de détention pour les hommes et 14 places pour les femmes ,68 places pour la SAS, 3 places réservées aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et deux nurseries situées dans le quartier femmes.

L'effectif au jour de la visite était de 328 places pour la Maison d'arrêt des hommes, de 28 en quartier disciplinaire ,22 en ce qui concerne la Maison d'arrêt des femmes ,19 sur le quartier des arrivants et 50 places en SAS ,253 en Centre de détention.

En conséquence, le Centre de détention de Poitiers Vivonne était en surcapacité de 86 pour les hommes en Maison d'arrêt et de 8 pour la Maison d'arrêt des femmes.

Cela représente environ un taux de 150% de taux d'occupation avec la précision qu'il existait 31 matelas au sol pour les hommes et 4 pour les femmes.

Les effectifs sont en baisse depuis la fin de l'année 2022, soit 30 à 35 de moins, grâce à une meilleure application du service de l'application des peines et d'un nombre moindre d'écrous entrants.

J'ai pu visiter la totalité des différents bâtiments tous établis sur le même modèle.

Le centre de détention de Vivonne a été construit en 2009.

L'état d'entretien est bon pour une raison assez particulière. L'établissement a été en effet construit dans le cadre d'un partenariat public - privé de sorte que c'est une entreprise privée qui se charge de l'entretien des bâtiments.

Les conditions de sécurité ne posent aucune difficulté tout comme d'ailleurs leur accessibilité.

Toutes les cellules sont faites sur le même modèle.

Elles comportent un ou des lits suivant le cas, une télévision, un téléphone et un espace permettant une intimité tant en ce qui concerne l'accès aux toilettes, qu'à la douche et un lavabo.

Il doit donc être remarqué que les détenus peuvent prendre autant de douches qu'ils le souhaitent. Les cellules individuelles mesurent 9 m<sup>2</sup>, tandis que les cellules doubles mesurent entre 13 et 15 m<sup>2</sup>.

Il existe également des cellules pour les personnes à mobilité réduite d'une surface de 17 à 20 m<sup>2</sup>. S'agissant des trois cellules de nursery, elles mesurent au minimum 17 m<sup>2</sup> sachant qu'en plus de celles-ci, il existe un espace commun où les mamans détenues peuvent s'installer avec leurs enfants lequel dispose de surcroît d'une cour de promenade.

S'agissant des cours de promenade générales, il en existe dans chaque bâtiment, qu'il s'agisse des locaux classiques ou des et des quartiers disciplinaires.

Les cours de promenade de ces derniers sont néanmoins moins grandes que les cours classiques.

Y compris dans les QIQD et les quartiers disciplinaires, les détenus peuvent y accéder 1h deux fois par jour.

Il existe également des salles de sport dans tous les bâtiments quelles que soient leurs natures, y compris pour les quartiers disciplinaires et les QIQD.

Il existe un très grand terrain de sport.

#### **IV. INFORMATION SUR LA VISITE**

J'ai été reçu par la Directrice du Centre Pénitentiaire de Poitiers - Vivonne.

Au début, nous nous sommes rendus dans son bureau afin d'aborder les sujets mentionnés ci-dessus.

J'ai ensuite posé des questions sur les difficultés connues ou alléguées.

Il m'a été précisé qu'il n'y avait pas énormément d'incidents et que si incidents il y avait, ceux-ci demeuraient raisonnables à l'exception d'un incident survenu en octobre 2022, à l'occasion duquel des détenus étaient montés sur les toits pour demander des transferts.

Le personnel des officiers est en nombre assez important bien que tant la Direction de l'établissement que les personnels que j'ai pu rencontrer, regrettent des sous effectifs récurrents.

J'ai également pu constater le règlement intérieur du Centre Pénitentiaire, lequel est à jour et régulièrement renouvelé.

A ce sujet, il existe trois règlements intérieurs différenciés, l'un pour le Centre pénitentiaire, un autre pour le quartier des arrivants et un dernier pour la SAS.

Ces règlements intérieurs sont consultables par toute la population pénale.

Lorsque de nouveaux arrivants sont incarcérés, il est remis un livret à leur attention contenant des extraits du règlement des arrivants.

Les conditions de détention me paraissent satisfaisantes eu égard à la taille et à la configuration des cellules.

Les espaces communs sont propres. J'ai également visité des cellules vides ou occupées.

S'agissant des cellules vides elles étaient propres, étant rappelé que l'information de ma visite du Centre Pénitentiaire n'a été adressée que la veille, de sorte que matériellement, il n'aurait pas été possible de

nettoyer les cellules vides que j'ai pu visiter entre cette information et le moment où je me suis présenté à l'entrée du Centre Pénitentiaire.

Les cellules occupées doivent être nettoyées par les détenus.

Parmi celles que j'ai visitées, elles se trouvaient dans un état de propreté normal.

S'agissant des contacts avec l'extérieur, il existe évidemment des parloirs familles et avocats, ainsi que six unités de vie familiale.

Il existe également une possibilité d'organiser des visio entre les détenus et les familles.

La Direction a par ailleurs mis en place une faculté assez aisée de parloirs prolongés avec les familles, c'est à dire, qu'au lieu d'un parloir de 45 minutes, il passe à une durée d'1 heure 30.

La prise de rendez-vous pour les parloirs peut s'effectuer par trois moyens soit :

- par l'intermédiaire du prestataire intervenant dans le cadre du partenariat public-privé
- par téléphone
- par informatique par le détenu lui-même.

En dehors du Centre Pénitentiaire, il existe un bâtiment bien aménagé permettant la garde d'enfants.

La répartition hommes/femmes dans l'hébergement est : il existe des bâtiments réservés aux hommes et aux femmes, sans exception.

Les activités proposées au sein du Centre de détention peuvent être mixtes.

Il n'existe pas de personnes transgenres, ni de mineurs incarcérés.

Les personnes atteintes de pathologies du comportement, soit véritablement psychiatriques, bénéficient des services du SMPR.

Comme indiqué ci-dessus, il existe également des places réservées pour les personnes à mobilité réduite.

J'ai pu visiter également les cellules destinées aux personnes à mobilité réduite.

Celles-ci sont vastes comme précisé supra et matériellement adaptées puisque tous les éléments s'agissant des lits, de la douche ou des lavabos sont placés de telle façon que les détenus à mobilité réduite puissent facilement accéder à tous les éléments matériels de la cellule.

Les règles de sécurité au sein de l'établissement sont assez strictes dans la mesure où il y a des détenus particulièrement signalés.

Pour tous les détenus des notes de gestion individuelles sont établies et, en ce qui concerne spécifiquement les détenus particulièrement signalés, des notes de gestion spécifiques sont établies.

En ce qui concerne l'accès à la santé, un médecin et des infirmiers sont présents en permanence.

Pour la période de nuit, c'est un interne qui est de permanence sur les lieux.

Des spécialistes se déplacent aussi en cas de besoin, ainsi que le personnel spécialiste en addictologie du Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Pour ce qui est relatif à l'enseignement, l'éducation nationale est présente (3 ou 4 personnes) pour tous les cursus possibles qu'il s'agisse d'études secondaires ou universitaires.

En ce qui concerne la formation professionnelle, un partenariat avec la Région existe : 8 formations différentes sont possibles avec le prestataire GEPS et le service général.

Depuis peu par ailleurs il est prévu un travail pour les personnes handicapées : à l'heure actuelle, 3 d'entre elles en bénéficient, l'objectif étant de parvenir à moyen terme à 9 ou 10 personnes.

Il est également prévu l'ouverture d'une boulangerie dont le fonctionnement serait assuré par les détenus.

S'agissant de l'accès au droit celui-ci me paraît également bon.

Avec la commune de Vivonne, 5 ou 6 mariages ont été célébrés en 2022.

Les reconnaissances d'enfants sont également bien assurées.

Il existe une convention passée avec la Préfecture pour le renouvellement des cartes d'identité.

Néanmoins, le renouvellement des titres de séjour est moins aisé.

Lors des élections, des bureaux de vote sont tenus en détention et pour ceux qui souhaitent bénéficier de permissions de sortie afin d'aller voter, ceci est possible.

Évidemment, chaque détenu peut s'entretenir de la façon qu'il le souhaite avec son avocat.

L'Ordre des avocats va par ailleurs passer une convention avec le Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne afin de mieux organiser les commissions de discipline, de sorte qu'elles aient lieu dans la mesure du possible, 2 jours par semaine afin d'éviter de mobiliser la permanence pénale de l'Ordre des avocats de Poitiers 3 ou 4 jours comme cela pouvait être le cas auparavant.

Je me suis également entretenu confidentiellement avec des détenus qui m'ont indiqué que leurs conditions de détention leur paraissaient bonnes en règle générale.

Il existe toujours des insatisfactions.

Le personnel avec qui j'ai pu discuter m'a très régulièrement indiqué qu'ils étaient en nombre insuffisant.

J'ai compris que parmi le personnel, certains étaient plus ou moins motivés et/ou à l'écoute des détenus.

Lors de mes discussions avec le personnel du quartier des arrivants, outre le constat de cellules dites anti-suicides, j'ai relevé que le personnel de ce quartier était particulièrement attentif à l'égard des nouveaux arrivants en raison du choc carcéral.

En conclusion, et par comparaison à ce que j'ai pu lire dans la presse vis-à-vis d'autres centres de détention, je pense qu'il peut véritablement être considéré que le Centre de détention de Poitiers-Vivonne est satisfaisant sur la quasi-totalité des points.

J'ai senti une volonté de la Direction de continuer à améliorer tout ce qui peut l'être.

Il faut dire également que l'existence d'un partenariat public/privé joue un rôle non négligeable dès lors que les intervenants privés sont obligés de respecter les contrats de prestation.

Les incidents et les difficultés entre le personnel et les détenus et les détenus eux-mêmes, ne me semblent pas dépasser ce qui est couramment constaté.

Pour rapport, le 15 mars 2023

Nicolas GILLET

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Poitiers.